

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/09/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Bernadette CACALY, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Martial VIAL, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte Pigeyre a été désigné(e).

DELIB 2018.09.24.17

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association API TRI - Manifestation sportive
API RACE du 16 septembre 2018**

Cyrille CUENOT, adjoint municipal délégué à la vie associative et au sport, informe les membres du conseil municipal qu'API TRI est un club de triathlon du territoire de la CAPI (siège social à Bourgoin-Jallieu) fondé fin 2016 et qui compte aujourd'hui 65 adhérents.

Hormis la pratique des sports qui composent le triathlon (natation, vélo, course à pied), l'association a également pour objectif l'organisation de manifestations et/ou compétitions sportives avec une vocation solidaire.

Dans ce cadre, l'association organise un grand événement sportif le dimanche 16 septembre prochain : l'API RACE.

Il s'agit d'un semi-marathon du Nord-Isère (semi en individuel ou en relais (4X5 km ou 2X10 km) + 10 km en individuel) qui reliera les communes de la CAPI d'ouest en est, soit de Villefontaine à L'Isle d'Abeau.

Il s'agira également d'un événement solidaire puisque 2 € par inscription seront reversés à la Ligue contre le Cancer.

Ainsi, l'association sollicite la collectivité pour l'octroi d'une participation financière sous forme de subvention afin de proposer des frais d'inscription accessibles.

Compte-tenu du caractère caritatif de cette manifestation, il a été proposé en bureau municipal du 2 juillet 2018, l'attribution d'une **subvention de 500€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association API TRI dans le cadre de la manifestation sportive API RACE prévue le 16 septembre 2018.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 24/09/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 25 septembre 2018 26/09/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180924-lmc14298-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.